

<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL. M. Alfredo Cadario, coordonnateur Table filière pomme Entrepositaires	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobeys M. Yvon Laurin. Ass. Prop. des fruiteries du Québec
---	--

11 MARS 2014

## Prix minimum de la pomme tardive destinée à la consommation à l'état frais – récolte 2013

Décision du comité de prix du 7 mars 2014 des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et de la Fédération des producteurs de pommes du Québec, est le statu quo sur les prix déjà fixés et la **prolongation de l'utilisation de l'annexe H** sur la variété McIntosh jusqu'à la fin du mois d'avril 2014 (voir tableau ci-dessous).

Date	Sunrise Paulared Lobo et Ginger Gold	McIntosh Spartan Gala	Honeycrisp *	Empire Cortland Autres variétés tardives	Rouge délicateuse Jaune délicateuse
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 38,00 \$ C : 38,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
À compter du 18 octobre 2013			S : 30,00 \$ C : 30,00 \$		
À compter de l'ouverture des chambres A.C.	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 30,00 \$ C : 30,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$	S : 16,00 \$ C : 20,00 \$
<b>* Spécifications pour la Honeycrisp</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac</li> <li>• Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire</li> <li>• Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit</li> </ul>					
<b>Promotions ciblées et opportunités d'affaires</b>					
À compter du 25 octobre au 30 novembre 2013	Rabais de 2 \$ pour les pommes de variétés McIntosh et Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2013 au 31 décembre 2013	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété Cortland en sac ou en cellule annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2013 au 28 février 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété <b>McIntosh en sac ou en cellule</b> annoncées en circulaire en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page) d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
➡ À compter du 1 <sup>er</sup> mars 2014 au 30 avril 2014	<b>Rabais de 3 \$</b> pour la pomme de variété <b>McIntosh en sac ou en cellule</b> annoncées en circulaire <b>en page frontispice ou en dernière page (Front ou back page)</b> d'une chaîne alimentaire ou par autre regroupement de fruiterie avec preuve de circulaire durant la période.				
À compter du 1 <sup>er</sup> novembre jusqu'au 31 janvier 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché				
➡ À compter du 1 <sup>er</sup> février 2014 jusqu'au 31 mars 2014	Rabais de 2 \$ pour la pomme de variété McIntosh du Québec emballée en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial <b>et à l'exportation</b> . Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.				

S: Sac

C: cellule

Suite à la décision du comité de prix, le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus.

<b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland</b>					
	<b>Paulared</b>	<b>Cortland</b>	<b>Gala</b>	<b>McIntosh Spartan</b>	<b>Empire</b>
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
* Précisions sur Pompouce : Pour les pommes ayant un calibre de 2 ¼ à 2 1/2 po le prix est de 30 % de moins que les pommes en sac.					

#### **APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées - McIntosh, Cortland**

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour les **variétés McIntosh et Cortland vendues en sac ou en cellule en promotion ciblée annoncées en circulaire**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés McIntosh et Cortland sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule et par variété ciblée pour chacun des mois (**selon la période identifiée dans le tableau précédent**). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver **la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale** pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

#### **Opportunité d'affaires- McIntosh Commerce Interprovincial**

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : à compter du 1<sup>er</sup> novembre jusqu'au **31 mars 2014 inclusivement**, un rabais de 2 \$ sera alloué pour la **variété McIntosh emballée vendue en sac ou en cellule destinée au commerce interprovincial**. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour la variété McIntosh sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac et cellule. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes annexe H de cette variété pour les promotions ciblées pour le mois de novembre 2013. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

#### **MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H**

Chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **McIntosh et Cortland en sac et en cellule réfrigérée et/ou à atmosphère contrôlée**. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Cortland vendues à prix régulier, en promotion ciblée selon leur destination. Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées lors de la promotion ciblée sur une base mensuelle**. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

#### **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais se tiendra par conférence téléphonique le **1<sup>er</sup> AVRIL 2014** à l'ajournement du comité de gestion vers **16H30**, pour discuter des frais de manutention pour la pomme de transformation.

# Prix minimum de la pomme destinée à la transformation – récolte 2013

Décision du 19 décembre 2013 du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte		<b>Tardives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 10 septembre 2013		<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du début de la récolte *	<b>Tardives</b> 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + bonification de 0,005 \$ la livre selon une péréquation tel que décrite ci-dessous		
À compter du 19 décembre 2013	<b>Tardives</b> 0,055 \$ la livre et ou 2,31 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,07 \$ la livre ou 2,94 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)

\* De plus, **une bonification de 0.005 \$ / lb** est offerte pour couvrir les besoins de A. Lassonde en pommes du Québec pour ses produits commercialisés dans la province et ce, sur un volume maximum de 20 millions de livres.

- Tous les volumes de pommes du Québec seront payés avec la même diligence au prix initial de 0.055 \$ / lb. Une fois la saison terminée (saison des pommes à terre), A. Lassonde établira la proportion de pommes sur laquelle les producteurs méritent la bonification de 0.005 \$ / lb. La bonification sera offerte sur la pomme en provenance du Québec seulement.
- Tous les producteurs seront traités avec équité indépendamment de la date de réception de leurs pommes.
- Toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité par A. Lassonde seront visées par la bonification.

## Le calcul de la bonification

Comme la saison de la pomme à terre est terminée, nous avons reçu de A. Lassonde inc. les quantités de pommes transformées de la **saison 2013 qui s'élèvent à 49 169 367 lb**. Ces quantités incluent les transporteurs de pommes à jus et le poste de transformation accrédité. Le paiement de la **bonification de 0,005 \$/lb sur 40,68 % de la récolte qu'un producteur a livré soit à A. Lassonde ou via ses transporteurs de pommes à jus (Vergers Richard Husereau inc., Gestion Ronald Lavallée inc., Courtage Blair Ltée ou son transformateur accrédité Pommes Enderle inc.)** a été transmis aux producteurs.

## PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra à la demande des parties pour discuter des prix des pommes tardives.

## Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1<sup>er</sup> mars 2014 (en minot)

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er mars 2014	Pommes utilisées en février 2014	Pommes utilisées en février 2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	851	0	0	851	1 513	4 545
		AC	0	69 881	185 406	99 968	193 354	548 609	108 149	114 767
	Transf.	Réfr.	0	0	3 000	250	12 200	15 450	50 268	52 141
		AC	0	4 171	185 245	215 360	34 740	439 516	24 435	-4 630
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	2 022	0	0	2 022	62	150
		AC	0	23 939	92 617	23 476	53 769	193 801	45 403	52 264
	Transf.	Réfr.	0	0	0	6 749	0	6 749	5 436	8 430
		AC	0	13 700	10 250	22 484	0	46 434	376	5 696
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	153	0	0	153	789	-104
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	219	1 415
		AC	0	0	864	0	0	864	0	576
Empire	Frais	Réfr.	0	0	432	0	0	432	184	246
		AC	0	15 938	48 588	16 640	38 105	119 271	23 710	21 004
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 886	1 200	3 086	1 355	462
		AC	0	360	1 011	23 459	0	24 830	1 475	844
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	3	0	0	3	2	98
		AC	0	36 829	76 995	14 158	68 140	196 122	44 513	30 646
	Transf.	Réfr.	0	0	0	5 851	1 200	7 051	2 281	200
		AC	0	324	2 307	12 925	0	15 556	2 117	-98
Autres	Frais	Réfr.	0	0	6	0	0	6	6	0
		AC	0	3 255	2 616	916	2 088	8 875	3 216	1 648
	Transf.	Réfr.	0	0	0	50 576	0	50 576	396	-10 803
		AC	0	720	90	181 284	0	182 094	686	-4 656
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 314</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 314</b>	<b>1 767</b>	<b>5 039</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>149 842</b>	<b>406 375</b>	<b>155 158</b>	<b>355 456</b>	<b>1 066 831</b>	<b>225 780</b>	<b>220 433</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>	<b>65 312</b>	<b>14 600</b>	<b>82 912</b>	<b>59 955</b>	<b>51 845</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>19 275</b>	<b>199 767</b>	<b>455 512</b>	<b>34 740</b>	<b>709 294</b>	<b>29 089</b>	<b>-2 268</b>

<sup>(1)</sup> Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2013, 1 862 351 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 542 441 minots de transformation proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2012, 1 666 919 minots de pommes sont entreposés dont 674 626 minot frais et 500 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

Pour la récolte 2011, 1 556 481 minots de pommes sont entreposés dont 0 minot frais et 500 536 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur

### Entreposage de pommes au Canada, au 1er mars 2014 (en minot de 42 livres)

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Maritimes	556 833	496 881	695 000
Québec	1 862 351	1 666 905	1 556 481
Ontario	2 625 500	266 095	2 466 500
Colombie-Britannique	832 833	1 484 024	1 648 310
<b>Canada</b>	<b>5 877 517</b>	<b>3 913 905</b>	<b>6 366 291</b>

Source: InfoHort

## Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> mars 2014 (en minot)

			2013-2014	2012-2013	2011-2012
McIntosh	Frais	Réfr.	851	0	0
		AC	548 609	309 260	410 777
	Transf.	Réfr.	15 450	117 371	29 673
		AC	439 516	593 012	478 657
Cortland	Frais	Réfr.	2 022	0	0
		AC	193 801	75 810	63 942
	Transf.	Réfr.	6 749	15 942	640
		AC	46 434	81 066	29 074
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	153	366	252
	Transf.	Réfr.	0	11 417	0
		AC	864	27 799	1 548
Empire	Frais	Réfr.	432	0	0
		AC	119 271	48 784	77 629
	Transf.	Réfr.	3 086	839	0
		AC	24 830	24 208	23 565
Spartan	Frais	Réfr.	3	0	0
		AC	196 122	89 658	160 289
	Transf.	Réfr.	7 051	3 838	300
		AC	15 556	43 623	24 596
Autres	Frais	Réfr.	6	0	0
		AC	8 875	4 115	2 785
	Transf.	Réfr.	50 576	79 582	14 800
		AC	182 094	140 229	237 954
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>3 314</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>AC</b>	<b>1 066 831</b>	<b>527 993</b>	<b>715 674</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>82 912</b>	<b>228 989</b>	<b>45 413</b>
		<b>AC</b>	<b>709 294</b>	<b>909 937</b>	<b>795 394</b>

**Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces**

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN FÉVRIER			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2014	227 547	2009	199 809
2013	225 472	2008	293 364
2012	201 426	2007	280 733
2011	208 532	2006	239 903
2010	226 379	2005	237 112

Codaphone : 450 679-0530, poste 8671 ou 450 679-4265

**Daniel Ruel**  
**Fédération des producteurs de pommes du Québec**  
 G:\Générale 3\Général\communiqués\2013-2014\com11-03-14.doc